

Reconnaître et soutenir les APAC

Vision 2020 et programme de travail 2011-2014 du Consortium APAC

Quelle évolution pour les APAC dans dix ans? Quels changements apporteront-elles pour le monde et ses peuples? Que peut faire le Consortium APAC au cours des trois prochaines années pour réaliser cette vision?

A l'occasion de la Conférence des parties à la CDB (octobre 2010), un grand nombre d'organisations et de personnes ont eu la chance de se rencontrer, de discuter et de développer ensemble des idées sur les APAC (une expression qui se réfère aux "territoires conservés par les peuples autochtones et aires du patrimoine autochtone et communautaire", voir Résolutions UICN 4.049 et 4.050 ainsi que www.iccaforum.org). En particulier, les événements suivants ont eu lieu:

- deux événements parallèles sur les APAC (sur les environnements terrestre et marin) lors de la 10^{ème} CdP de la CBD (Nagoya, 21 et 22 octobre)
- une première grande Assemblée générale du Consortium APAC, précédée d'une discussion stratégique sur l'avenir des APAC (Nagoya, 24 octobre)
- un Atelier de trois jours dédié aux APAC (Shirakawa, 27-29 octobre)

A la fin de l'atelier de Shirakawa, les participants se sont livrés à un exercice de vision à 10 ans pour les APAC (à partir de maintenant jusqu'en 2020). Juste après, ils ont examiné des initiatives pratiques à court et moyen termes pouvant aider à atteindre cette vision. Les notes sur ces exercices de vision et de brainstorming d'idées ont été prises par Colleen Corrigan, Neema Pathak et Vanessa Reid, puis regroupées et compilées par Grazia Borrini-Feyerabend et Stan Stevens, également sur la base des commentaires des Membres du Consortium.

La **vision** présentée ci-dessous a été éditée et compilée tout en maintenant les redondances afin de conserver l'atmosphère des discussions où les paroles se sont librement ajoutées les unes aux autres.

Le **programme de travail** a été structuré et édité également à partir du document de travail élaboré en 2008 au Congrès Mondial de la Nature à Barcelone. Le programme de 2008 a défini, nourri et guidé l'organisation informelle à l'origine du Consortium APAC, juridiquement formalisé en 2010 en Suisse et il a semblé approprié de maintenir sa continuité. Le programme de travail demeure un document évolutif.

L'exercice de vision pour le Consortium APAC a examiné plusieurs niveaux interconnectés :

- les connaissances et la prise de conscience des individus et des groupes
- la société civile concernée par les APAC
- les gouvernements étatiques et législation nationales
- les organisations et les politiques internationales
- le Consortium APAC lui-même

La vision pour les connaissances et la prise de conscience des individus et des groupes en 2020

- Les APAC rétablissent l'espoir, elles sont réussies, elles « font la preuve de la conservation » et aident à maintenir la diversité bio-culturelle dans le monde
- Les APAC provoquent une prise de conscience mondiale que la conservation fait partie de la vie quotidienne des communautés du monde entier et qu'un changement global est nécessaire, tout en incorporant les traditions
- Au-delà des questions de conservation, les APAC sont perçues comme liées à la vie et aux questions dynamiques de la *gouvernance améliorée, la résilience, la restauration, l'adaptation et l'atténuation* des changements climatiques ; elles affirment et encouragent le respect des droits humains et des peuples autochtones et soutiennent la diversité culturelle...
- Les APAC illustrent « la gouvernance dans la nature » plutôt que la « gouvernance de la nature »
- Les APAC font parties d'un nouveau regain d'intérêts pour *les biens communs, les ressources de propriété commune et les institutions sociales* pour leur gouvernance
- Intimement liés aux APAC, d'autres concepts prennent une place centrale dans le travail environnemental : 1. *les biens communs* ; 2. *la diversité bio-culturelle* ; 3. *a nature vis-à-vis les droits humains et les droits des peuples autochtones*
- Les APAC font partie du langage quotidien ; elles transmettent le sens du développement endogène, dépendantes de ressources internes et pas seulement extérieures
- Les gens s'engagent à promouvoir la justice environnementale aux niveaux local, national et global et à travailler sur / améliorer le concept de *Terre mère*
- De nouvelles morales émergent, reposant sur des liens Occident/Nord/Sud, sur l'intégration des sciences, sur le sens du sacré et sur la compréhension interculturelle de la nature
- Le terme « APAC » n'est pas important...il pourrait même être reformulé comme « APAC et TAC » - afin de souligner les différences entre *aires* et *territoires*, ce qui est crucial pour de nombreux peuples autochtones— ou sous la forme d'autres concepts restant à imaginer.

La vision pour la société civile concernée par les APAC en 2020

- Les peuples autochtones (PA) et les communautés locales (CL) affirment et soutiennent fermement la signification et la valeur des APAC, en particulier en relation à leurs modes de vie, leur culture, leur identité, leur spiritualité et leurs plans pour le futur
- Le langage, les connaissances et les pratiques relatives aux APAC sont renouvelées et renforcées comme une composante normale de la vie des peuples autochtones et des communautés locales
- Les visions et les visions du monde des différentes communautés et cultures sont mis en lumière et respectées, tout comme leurs besoins et leurs luttes
- Les PA et les CL manifestent et mobilisent leurs propres capacités pour gouverner et gérer les APAC et sites naturels sacrés (SNS)
- D'ici 2020, au moins 25% des APAC dans le monde sont restaurées écologiquement et socialement pour atteindre une situation équitable et durable
- L'engagement des femmes dans les processus de prise de décision des APAC est significativement amélioré en vue d'une pleine parité avec les hommes
- La gouvernance et la gestion des ressources naturelles par les communautés mobiles sont reconnues et soutenues par les gouvernements étatiques ; les décisions et le contrôle sont effectivement entre les mains des communautés mobiles
- La gouvernance locale est renforcée et le droit coutumier y tient une place centrale
- De nombreuses APAC sont sous propriété légale de PA et CL

- La majorité des aires protégées gérées par les Etats qui se ont été crée par superposition sur des APAC préexistantes a été retournée à leurs propriétaires/ gestionnaires originels ; ces aires protégées sont maintenant gouvernées en tant qu'APAC avec un soutien extérieur, si nécessaire pour faire face à des nouveaux défis
- Des visites d'échanges, d'apprentissage réciproque et des ateliers facilitent les discussions poussées et le partage d'information entre les communautés gestionnaires des APAC et la société civile au sens large
- Une variété de forums aident à améliorer la prise de conscience que les PA et les CL ont des compétences efficaces pour assurer la gouvernance efficace et la gestion des aires protégées ; cela est communiqué aux/ reconnu par les gouvernements, les gestionnaires d'aires protégées et les organisations de conservation et de développement
- les communautés sont conscientes et lucides à propos des valeurs concernant la conservation de la biodiversité; à partir de la conscience de ces valeurs, elles planifient et agissent avec efficacité
- les communautés sont maintenant les acteurs qui encouragent les discussions sur les aires protégées
- les partisans de la conservation utilisent de moins en moins les instruments juridiques, les armes et les clôtures et trouvent de plus en plus d'appui de la part des communautés sur le terrain
- les communautés sont actives dans la conservation avec l'appui de leurs propres anciens et chefs ; leur propre vision intègre les formes traditionnelles de gouvernance/ gouvernement mais également leur spiritualité et leurs valeurs éthiques
- les expressions artistiques, littéraires et musicales des communautés liées aux APAC sont documentées, protégées, préservées et transmises de générations en générations
- des modes de vie adéquates et significatifs sont développés par et pour les membres des communautés, en particulier les jeunes, afin d'améliorer et de soutenir les APAC
- les savoirs traditionnels sont transmis aux jeunes qui ce les approprient de manière vivante et active
- des jeunes des deux gendres se préparent à gouverner les APAC et à gérer les crises et problèmes, notamment les changements climatiques
- une communication plus cohérente, un respect réciproque et des liens existent entre les sciences occidentales et les savoirs écologiques traditionnels
- les PA et CL débattent et agissent pour l'auto-détermination, la « bonne gouvernance » locale, l'autonomie et la souveraineté ; les APAC sont plus fortes qu'aujourd'hui et sur le chemin de se renforcer encore plus...
- tous les changements mentionnés, y compris un partage efficace des pouvoirs, émanent des PA et CL elles-mêmes, qui gèrent l'information et s'engagent dans de vastes consultations et dialogues afin de développer des propositions consensuelles ; de nombreux leaders des PA et CL siègent dans les délégations aux Nations-Unies ; ils guident un vaste changement dans le paradigme dominant du développement afin qu'il s'inscrive plus dans la nature et dans la diversité culturelle

La vision pour les gouvernements étatiques et les politiques nationales en 2020

- Après toutes ces années de luttes...les droits et responsabilités des peuples autochtones et des communautés locales de gérer et gouverner leurs territoires, aires et ressources naturelles sont pleinement reconnus et bénéficient d'une protection solide par les systèmes juridiques étatiques
- De nombreuses APAC sont « socialement rétablies» dans leur propre forme de gouvernance communautaire, et parfois surmontant même les obstacles liés à la propriété de la terre et à son enregistrement (cadastres).

- Dans plusieurs pays, il y a même des progrès allant *même plus loin* : les APAC sont les phares d'un paradigme alternatif de développement ; sont sources de jurisprudence bio-culturelle où la légalité correspond à la légitimité, et où les principes dominants sont revitalisés par la base
- Les APAC sont socialement, politiquement et économiquement intégrées dans les processus de développement nationaux ; elles sont considérées comme des moyens cruciaux pour promouvoir l'équité et la durabilité
- Les APAC peuvent être reconnues juridiquement comme des aires protégées mais cela n'entrave pas les droits ou l'autonomie de leurs gestionnaires : les PA et CL, qui décident en dernier ressort s'ils doivent être formellement inclus dans les systèmes nationaux d'aires protégées
- La reconnaissance juridique et le respect sont conférés aux communautés mobiles, et en particulier à leurs territoires, leurs structures sociales, leurs institutions de gouvernance, leurs savoirs traditionnels et leurs droits communs
- Les réseaux d'APAC sont reconnus juridiquement et intégrés par les gouvernements étatiques, y compris les territoires sous la gouvernance directe des pasteurs-nomades
- La plupart des aires protégées où la gouvernance par l'Etat, la gouvernance partagée ou la gouvernance privée ont été imposées à l'origine sur les APAC, sont retournées à leurs gardiens originels et de nouveau administrés comme APAC (avec un soutien, si nécessaire, pour gérer les nouveaux défis)
- les politiques et législations sont en place pour la « restauration socio-écologique » des APAC qui ont été perturbées ou accaparées pour diverses raisons
- les APAC font parties intégrantes des politiques et programmes holistes du paysage terrestre et marins (elles prennent soin de leurs alentours et, en retour, en tirent des bénéfices)
- les gouvernements nationaux sont d'accord pour appuyer les réseaux nationaux d'APAC en association avec le Consortium APAC et le Registre APAC ; ils leur fournissent des ressources appropriées pour les protéger contre les incitations et subventions pernicieuses
- de plus en plus de personnes s'engagent ouvertement à prendre la responsabilité de gérer leurs APAC (« prendre soin de leur pays ») alors que le Registre APAC et d'autres mécanismes réussissent à faire passer le message ; les contributions des PA et CL sont bien reconnues, comprises et valorisées
- la sécurité de l'eau est prise en compte
- les initiatives de sensibilisation et de réseaux ont lieu sur une base pays-par-pays afin de partager les connaissances traditionnelles sur la gestion durable des ressources, puis portées au niveau international
- l'auto-gouvernance et la « bonne gouvernance » locale sont reconnues comme cruciales pour les PA et les CL, notamment pour leurs langues et cosmovisions ; des accords clairs sont développés avec les agences de gestion d'aires protégées et d'autres organes en vue de la gouvernance directe ou, si approprié, la gouvernance partagée des terres et des ressources naturelles
- le mouvement APAC a aidé à transformer les gouvernements étatiques, allant bien au-delà de la reconnaissance de quelques droits locaux : en reconnaissant les *territoires* conservés par les peuples autochtones et les communautés locales, les Etats reconnaissent les bio-cultures et acceptent une diminution de leur souveraineté en ce qui concerne la souveraineté mondiale (ex : le régime international des droits de l'homme) et la souveraineté locale (ex : les APAC)

Une vision pour les organisations et politiques internationales en 2020

- un réseau large, diversifié et exhaustif d'APAC existe au niveau global, avec des membres qui respectent et soutiennent réciproquement leurs droits culturels, politiques, spirituels et sociaux et encouragent une acceptation globale des principes d'utilisation durable et de conservation

- ce réseau global travaille pour la santé et le bien-être des peuples et de la planète ; c'est un réseau du bas vers le haut, légitime, basé sur la confiance et bien respecté – une communauté globale polycentrique dédiée à l'équité et à la durabilité
- les APAC sont fortement liées de manière « horizontale » et elles sont liées « verticalement » à la communauté scientifique, aux décideurs et au public, sur la base du respect et de la réciprocité
- les PA jouent un rôle encore plus central dans les contextes multinationaux et en ce qui concerne la conservation
- la valorisation des savoirs traditionnels sur les ressources, les pratiques et les institutions n'ont plus besoin de défense ni d'une attention particulière lors de la rédaction des documents des réunions internationales ; c'est un concept central des politiques
- il y a une meilleure communication générale car les décideurs utilisent le langage de communautés humaines réelles, à la place des seuls termes techniques
- il est devenu généralement clair que, si les PA et les CL qui gouvernent les APAC ont le pouvoir d'agir, ils peuvent obtenir bien plus que la conservation environnementale...les APAC sont donc comprises aussi en tant qu'approches efficaces pour l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques
- une meilleure collaboration sur les APAC est atteinte à travers les initiatives comme l'ABS (Accès et Partage des Bénéfices de la Biodiversité) et REDD (Réduction des Emissions dues à la Déforestation et Dégradation des Terres), avec de secteurs autres que l'environnement (ex : le commerce), et en relation avec d'autres conventions que la CDB
- la prise de conscience, le renforcement des capacités et les programmes de soutien aux APAC sont au cœur des actions des organisations intergouvernementales et des ONG nationales et internationales en charge de conservation, de développement et du respect des droits humains
- les APAC sont socialement, politiquement et économiquement reconnues au niveau mondial et le mouvement des PA et CL a pris une place prépondérante dans l'arène politique mondiale (approche du bas vers le haut pour la conservation et les modes de vie)
- pour atteindre sa propre vision (ex: les décisions de la CdP 10 et le plan stratégique), la communauté internationale reconnaît qu'elle a besoin d'une meilleure reconnaissance du rôle des PA et CL dans la gouvernance et la gestion des ressources naturelles, soulignant l'usage durable coutumier de la biodiversité et le fait que les APAC jouent un rôle central pour la conservation
- les aires protégées ne sont plus « présumées » être gérées par les Etats ou être des zones d'exclusion de la vie humaine et il est bien connu qu'elles peuvent bénéficier d'une variété de types de gouvernance : le Congrès mondial des parcs en 2014 a été déterminant pour réaffirmer, démontrer et promouvoir cette nouvelle perception et approche en conformité avec les politiques de la CDB et de l'UICN
- il existe un mécanisme global de financement exclusivement dédié aux projets de la société civile et aux initiatives relatives à l'environnement
- avec la reconnaissance appropriée des contributions et rôles des PA et CL pour la conservation, les objectifs de la CDB adoptés en 2010 sont en fait atteints avant et au-delà des attentes !
- le multilatéralisme est renforcé, tous les pays ont approuvé la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones (DNUDPA) et signé la CBD ; la relation entre les diverses nations, les aires protégées (y compris transfrontières), les APAC et la conservation dans le paysage est clarifiée, renforcée et explicitée dans la pratique
- les droits des peuples, comme décrit dans la DNUDPA, sont appliqués et respectés
- les pays et les peuples développent et signent également une « Déclaration des Nations Unies pour le droit des communautés locales »
- les APAC sont comprises et largement considérées comme un outil/instrument pour la reconnaissance des droits et en fait nécessaires pour que la DNUDPA et d'autres instruments soient intégralement respectés / appliqués ; c'est également clair que les APAC doivent être également respectées dans les aires protégées reconnues par les Etats

- les droits aux territoires sont respectés ainsi que les peuples autochtones et les communautés locales eux-mêmes et leurs relations sacrées à ces territoires ; les déclarations décrivant de telles relations sont officiellement adoptées dans le Programme de travail sur les aires protégées de la CDB; la gouvernance autochtones est respectée et soutenue car sa relation avec la survie humaine est mieux comprise.

La vision pour le Consortium APAC en 2020

1. par rapport au monde

- le Consortium a eu un rôle déterminant pour exprimer clairement et encourager la naissance réelle de la vision multi-niveau décrite ci-dessus, et pour placer les APAC fermement dans l'agenda politique de la conservation, du développement et des droits humains aux niveaux international et national
- le Consortium a joué un rôle déterminant pour entraîner une compréhension claire des APAC y compris leur relation aux droits humains et droits des peuples autochtones, en particulier le *droit à l'auto-détermination*, leur liens avec les *modes de vie* à travers l'utilisation durable, leur ancrage vital dans la *culture*, leur relation avec les *sites naturels sacrés* (SNS) et *l'identité locale* (ex : l'identité des peuples, « intégrité écologique », etc.), leur insertion dans un paysage terrestre et marin plus large (*satoyama/ satoumi*) et leur rôle afin de répondre aux changements globaux (ex : résilience locale, action pour atténuer et s'adapter aux changements climatiques, etc.)
- le Consortium a aidé à identifier une diversité de types d'APAC, les options et opportunités pour leur reconnaissance et soutien, ainsi que les possibles écueils et dangers inhérents à de tels processus
- le Consortium a été proactif pour encourager les analyses participatives des questions, menaces et opportunités relatives aux APAC ainsi que les actions concrètes pour leur reconnaissance et soutien
- le Consortium a appuyé une diversité d'approches à ces actions et a construit des alliances avec les mouvements sociaux (ex : peuples autochtones, peuples autochtones mobiles, pêcheurs artisanaux, mouvements pour la souveraineté alimentaire, les paysans ou les droits des femmes, gardiens de la biodiversité agricole, communautés religieuses) dans un esprit de collaboration et de compréhension mutuelle
- le Consortium a également développé des partenariats forts avec les organisations internationales notamment, le FEM PNUD, le PNUE WCMC, le secrétariat de la CDB, le FPNUQA, le MEDPA, les rapporteurs pertinents des NU et le programme global des aires protégées de l'UICN
- le Consortium a établi des liens avec des divers groupes de chercheurs, provenant d'institutions du monde entier qui se sont engagés dans une recherche participative solide avec les communautés et les partenaires de la société civile, en se penchant en particulier sur l'évaluation des coûts et bénéfices des APAC
- le Consortium a aidé à créer des liens directs du global au niveau le plus local à la fois dans l'analyse et l'action, respectant leur diversité de rythmes et concepts mais en encourageant une prise de conscience et un apprentissage réciproques
- le Consortium a aidé les PA et les CL à décrire de façon détaillée leurs droits liés à la gouvernance des APAC ; il a aidé les PA et les CL à renforcer leur capacité pour défendre leurs droits (ex : développement des organes de gouvernance juridiquement reconnu au niveau des APAC, des fédérations nationales d'APAC, des universités de base pour les leaders territoriaux orientées fortement vers l'inter-culturalité), à identifier les menaces gênantes et de générer des formes appropriées de soutien pour protéger les APAC.

2. de manière interne

- le Consortium est une institution « inclusive », engageant une vaste gamme d'organisations et d'individus et leurs différentes capacités
- le Consortium a clarifié ses propres opérations en tant qu'association comportant de nombreuses organisations différentes avec *quelques* buts et valeurs communes
- la diversité des langues, cultures, histoires, visions du monde, et systèmes de valeurs est ce qui rend les APAC si vives et importantes ; cette diversité est une grande source de force mais aussi de faiblesse lorsqu'il s'agit d'essayer de construire des alliances aux niveaux national et global ; le Consortium a trouvé un moyen d'être efficace tout en en restant respectueux de sa riche et fondamentale diversité interne ;
- dans le cadre de ce qui précède, le Consortium a encouragé une variété de possibilités pour des échanges et apprentissages réciproques et utilisé une diversité de mécanismes de sensibilisation aux niveaux local, national et global (ex : sites web, publications, mini-vidéos, groupes sociaux, Wikipédia)
- le Consortium a reconnu que les concepts et terminologie ont besoin de refléter la richesse et la diversité des compréhensions des peuples les plus concernés par les APAC ; dans ce sens, les concepts et terminologies peuvent être multiples, et peuvent évoluer tout au long de leur utilisation ; le Consortium accompagne une telle multiplicité et évolution au lieu d'être protecteur de concepts puristes ou de terminologie unique
- le Consortium *a travaillé avec et à travers ses membres*, ayant les pieds sur terre dans tout les pays où sont les membres actifs du Consortium
- le Consortium a créé une diversité d'opportunité pour des branches/ assemblées régionales (ex : forums APAC africain ou en Amérique latine), et a encouragé des analyses régionales spécifiques et des réponses aux opportunités et menaces auxquelles font face les APAC incluant des actions du Secrétariat de la CDB et autres
- le Consortium a pris en compte de manière juste les représentations des différentes communautés constitutives dans sa propre gouvernance (ex : les membres de différentes régions, équilibre genre, PA bien représentés)
- le Consortium a établi un conseil des anciens agissant comme « conseillers clés » pour sa stratégie générale ainsi qu'en tant qu'aides/médiateurs au fil du temps

Programme de travail du Consortium APAC 2011-2014

But

Promouvoir la reconnaissance appropriée des territoires conservés par les peuples autochtones et des aires du patrimoine autochtone et communautaire (APAC) et garantir leurs bénéfices en termes de conservation, modes de vie et valeurs spirituels et culturels dans le monde entier.

Principaux objectifs

Niveau local and national:

1. Améliorer les capacités des peuples autochtones, des communautés locales et de la société en générale afin d'analyser et d'apprécier la situation, les menaces, les besoins et les opportunités des APAC et de les renforcer/ défendre selon nécessité

Niveau régional ou thématique:

2. Faciliter les échanges et les consolidations d'information, d'expériences et de recherches orientées sur les valeurs écologiques, économiques, spirituelles culturelles et liées aux modes de vie des gens des APAC et faciliter des options appropriées– y compris les options juridiques– pour leur reconnaissance et leur soutien efficace

Niveau global :

3. Entretenir l'émergence du Consortium APAC en tant qu'institution « du local au global » en établissant et/ou en renforçant ses liens institutionnels et en encourageant et en soutenant ses Membres, selon nécessité

Structure

Volet A: Activités poursuivant des objectifs sous-régionaux, régionaux et thématiques répondant à des besoins et opportunités propres aux contextes

Volet B: Activités poursuivant des objectifs globaux et consolidant l'émergence et le fonctionnement du Consortium APAC en tant qu'institution du local au global

Volet A

Avec l'encouragement et l'appui du secrétariat du Consortium, les Membres du Consortium, les membres honoraires et les partenaires, encouragent l'analyse du phénomène APAC et ses relations avec les droits humains et des peuples autochtones et les modes de vie dans des contextes nationaux, sous-régionaux, régionaux ou thématiques. Ils poursuivent les échanges d'information, les analyses comparées, l'appui réciproque ainsi que la consolidation et le renforcement des capacités afin d'assurer la reconnaissance adéquate des APAC et de fournir des réponses appropriées à leurs menaces et opportunités spécifiques. Les initiatives visant à analyser, renforcer et défendre les APAC sont élaborées et mises en œuvre en collaboration avec le programme des petites subventions (PPS) du FEM, le Programme de travail sur les aires protégées (PoWPA) de la CDB et les autres organisations. Ils incluent des activités suivantes :

A1. Analyser et promouvoir la prise de conscience du phénomène APAC dans des contextes spécifiques nationaux, sous-régionaux, régionaux ou thématiques

- Renforcer le dialogue intergénérationnel (entre les aînés et les jeunes des communautés locales) et engager les jeunes en tant que premiers concernés par la conservation et le renouvellement des APAC (en suivant si possible une combinaison de processus coutumier et "modernes" afin de revitaliser les savoirs et savoir-faire des APAC)
- Faciliter les visites d'échange dans les APAC, les dialogues et l'apprentissage réciproque parmi les PA et CL concernés
- Encourager les analyses liées aux contextes et les analyses thématiques de la situation des APAC et de leurs menaces, besoins et opportunités, tout en impliquant les PA et les CL, les gouvernements, les points focaux nationaux de la CDB, la société civile, les membres de l'UICN et de ses commissions, et d'autres parties.
- Mener des analyses liées aux contextes sur les institutions de gouvernance des APAC
- Développer des méthodes et outils appropriés aux contextes pour la documentation et la communication sur les APAC (ex : vidéos participatives, cartes participatives et modèles 3D, cyber-tracking, usage adéquate des médias locaux et nationaux, registre international des APAC, etc.) et les disséminer par le biais d'ateliers et par d'autres moyens
- développer de solides méthodologies d'action-recherche participative et des technologies pour évaluer les coûts et bénéfices des APAC pour leur PA et CL et pour la conservation, y compris par rapport aux aires protégées gérées par les Etats (cela devrait avoir probablement lieu sous la supervision de la Global Diversity Foundation- un Membre du Consortium APAC lié à diverses organisations de terrain et universitaires y compris des universités engagées dans des recherches de terrain sur des sujets pertinents pour les APAC, l'Université des NU et l'UNESCO)
- prêter une attention particulière aux APAC qui se superposent aux aires protégées gérées par les Etats (ex : décrire les conditions sous lesquelles les APAC peuvent être des éléments de force interne pour les aires protégées ou la manière dont les accords de gouvernance partagée peuvent être efficaces et équitables)
- explorer et décrire les incitations positives et dommageables pour les APAC y compris les nouveaux mécanismes de financement liés à la séquestration du carbone, à d'autres services fournis par les écosystèmes, aux bénéfices de la biodiversité
- développer des indicateurs appropriés à chaque pays à propos de la situation des APAC, de leur reconnaissance et leur soutien y compris pour l'auto-suivi des APAC affrontant les changements climatiques et globaux

- collecter et rendre disponible aux Membres et partenaires les résultats pertinents des recherches et assurer que les PA et les CL sont impliquées dans l'enrichissement de la recherche académique dans le respect total de leurs droits y compris leur consentement préalable libre et éclairé
- appuyer le travail des scientifiques autochtones et des CL- également en les liant les uns aux autres avec le programme CAPTURED (renforcement des capacités et des théories pour les universités et les centres de recherche dans le développement endogène <http://www.captured-edu.org/>)
- encourager la prise de conscience sur les APAC à travers le dialogue, la diffusion d'information par le biais de moyens écrits et audiovisuels et des événements dédiés visant le public au sens large, les jeunes, la société civile et/ou les représentants des gouvernements, les décideurs et les politiciens

A2. Explorer et analyser les lois et politiques qui doivent et/ou peuvent soutenir de manière appropriée les APAC au niveau national

- développer une méthodologie exhaustive pour l'analyse des lois et politiques nationales, régionales et internationales qui peuvent soutenir la reconnaissance des APAC au niveau national (cela aura probablement lieu sous la supervision de Natural Justice, un Membre du Consortium APAC impliqué dans des activités de compréhension et de gestion de l'interface environnement, culture et droits humains)
- mettre en œuvre la méthodologie pour une variété de pays, en identifiant les dispositions qui ont un fort potentiel pour miner ou faire avancer les APAC et les priorités des PA et CL (lois nationales sur les aires protégées ; procédures de consentement libre, préalable et éclairé ; analyse de cas spécifiques en jurisprudence ; respect de la DNUDPA, la CDB et d'autres conventions internationales ; etc.)
- en tirant bénéfice de ces analyses de différents pays et régions, développer et diffuser largement un document d'*Analyse des lois qui appuient/ entravent les communautés conservant et utilisant durablement les ressources naturelles dans les APAC*

A3. Renforcer les capacités afin de fortifier et défendre les APAC et de fournir des réponses efficaces aux besoins et opportunités qui les caractérisent dans différents contextes

- Encourager l'établissement de réseaux et fédérations d'APAC et faciliter leurs relations au niveau national (ex: dialogues avec le gouvernement et la société civile) mais aussi avec l'expertise pertinente au niveau régional et international (ex: conseil juridique)
- Fournir des occasions pour les PA et CL d'analyser et d'apporter des réponses aux menaces auxquelles font face leurs propres APAC (ex: par le biais d'échanges nationaux et internationaux; des opportunités d'apprentissage interculturel; d'appui technique et juridique; de la mobilisation des commissions des droits de l'homme, de la société civile, des représentants des gouvernements et des médias nationaux; des mécanismes d'alerte; etc.)
- Encourager la prise de conscience de l'existence du registre APAC et assister les PA et les CL qui souhaitent enregistrer leurs sites (également en organisant des événements d'information et des ateliers)
- Faciliter le développement de propositions appropriées sur les APAC, par les PA et les CL en tant que priorités du programme des petites subventions 2011-2014 du FEM-PNUD (objectif de 1000 initiatives en lien avec les APAC actives dans 122 pays d'ici 2014), et d'autres donateurs
- Développer des échanges d'information à plusieurs niveaux, des analyses comparées, des soutiens réciproques et la consolidation et le renforcement des capacités en appui aux APAC y compris par la formation de formateurs lors d'ateliers régionaux du CDB PoWPA
- Assister les gouvernements et la société civile à élaborer des politiques appropriées afin d'incorporer les APAC dans les initiatives de conservation, développement et droits de l'homme

- Assister les gouvernements et la société civile à élaborer des politiques appropriées et d'incorporer les APAC dans les réponses relatives à l'atténuation et à l'adaptation aux changements climatiques, avec une attention particulière aux potentialités et menaces posées par les mécanismes financiers concernés (ex: REDD)
- Créer des liens avec le Secrétariat de la CDB et l'UNESCO afin de généraliser dans les programmes d'éducation une vaste prise de conscience de la diversité bio-culturelle et de ses valeurs écologiques, socioculturelles et économiques
- Promouvoir l'incorporation des APAC dans les programmes d'enseignement académique et dans les programmes de formation des gestionnaires d'aires protégées
- Appuyer la formation et les programmes de recherche sur les APAC avec des universitaires interdisciplinaires afin d'augmenter les capacités sur des sujets pertinents pour les communautés et élaborer des programmes interculturels sur la nature, préalable souvent nécessaire pour que la "reconnaissance" des APAC ait lieu.

Volet B

Les Membres et membres honoraires du Consortium s'impliquent dans des partenariats institutionnels globaux en appui aux APAC y compris avec la CDB, le PPS-FEM, PNUE-WCMC, l'UICN et les organes et mécanismes des NU. Le secrétariat coordonne ces engagements, maintient un système global de communication (y compris un mécanisme international d'alerte), encourage et appuie le développement et la mise en œuvre des initiatives du Volet A, et gère les opérations du Consortium. Un projet pour appuyer financièrement le Volet B est actuellement soumis au Fonds Christensen.

B1. Etablir et/ou renforcer la collaboration institutionnelle avec:

- ***Le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB) avec une attention particulière sur le Programme de travail des aires protégées (PoWPA) et les activités suivantes:***
 - Fournir une assistance technique aux événements de renforcement des capacités organisés par la CDB au niveau régional (accords en discussion- concurrence entre différents donateurs et partenaires)
 - Construire des relations directes entre les Membres du Consortium APAC et les points focaux de la CDB au niveau national, et encourager la participation active des PA et LC liés aux APAC dans la planification et les comptes-rendus sur les activités du PoWPA
 - Maitriser les savoirs et expériences des membres PA et CL du Consortium afin de développer un important guide technique CDB sur les APAC à lancer lors de la CdP-11 en Inde en 2012 (accord en discussion avec le Secrétariat de la CDB)
 - Promouvoir la reconnaissance et le respect des APAC dans le cadre de toutes les politiques de la CDB, en particulier en assurant la participation des membres du Consortium aux SBSTTA CDB, CdP et autres réunions associées à la mise en œuvre du PoWPA et des articles 8(j) et 10(c) de la CDB
 - Promouvoir la reconnaissance et le respect des APAC comme élément intégré aux politiques de la CDB et de la CCUNCC- en particulier en ce qui concerne REDD+, l'adaptation communautaire et la 5^{ème} évaluation du Panel intergouvernemental à paraître en 2013.
- ***Le programme des petites subventions du FEM-PNUD, avec une attention particulière sur sa priorité thématique APAC pour 2011-2014 et les activités suivantes:***

- construire des relations directes entre les Membres du Consortium APAC et les coordinateurs et comités nationaux du FEM-PPS et encourager la production et la soumission de propositions de petites subventions afin de reconnaître et soutenir de manière appropriée les APAC
 - promouvoir la prise de conscience et la contribution des APAC comme élément des initiatives pour appuyer l'adaptation communautaire aux changements climatiques
 - fournir une assistance technique au FEM-PPI pour ses événements de communication et de renforcement des capacités aux niveaux national, régional et international
 - maîtriser les savoirs et expériences des Membres PA et CL du Consortium afin de développer un guide simple pour les coordinateurs FEM-PPI en vue de promouvoir et appuyer les initiatives relatives aux APAC (accord en discussion avec le secrétariat du FEM-PPI)
- ***Le World Conservation Monitoring Centre (WCMC) du PNUE avec une attention particulière sur son Registre APAC et les activités suivantes :***
 - participer à la gouvernance du Registre APAC (Comité consultatif et Comité de pilotage)
 - fournir un appui technique sur demande, en particulier en ce qui concerne les procédures volontaires et le CPLE pour l'insertion des APAC dans le Registre
 - examiner les résultats des évaluations en cours au niveau national pour le Registre
 - identifier les APAC de terrain, appropriées pour les insérer dans le registre APAC et établir des relations appropriées entre les représentants pertinents des PA et CL et les agents du PNUE WCMC
- ***L'Union Mondiale pour la Conservation de la Nature (UICN) avec une attention particulière sur son Programme global sur les aires protégées et les activités suivantes :***
 - développer (en plusieurs langues) un volume spécifique de Lignes directrices sur les APAC dans la Série des meilleures pratiques pour les aires protégées, y compris sur les moyens de reconnaître, respecter et soutenir les APAC tant à l'extérieur qu'à l'intérieur des aires protégées gérées par les Etats
 - collaborer dans la préparation du Congrès Mondial des Parcs en 2014 et en particulier prévoir et identifier les participants pour les thèmes pertinents et les priorités transversales, établissant les bases pour une avancée internationale majeure de la prise de conscience sur les APAC et la conservation menée par les PA et CL et une possible initiative sur 10 ans pour appuyer les APAC
 - maintenir des relations étroites avec TILCEPA, TGER, TSL, SEAPRISE et d'autres groupes de spécialistes pertinents dans les commissions de l'UICN ainsi que les bureaux et programmes UICN à différents niveaux pour promouvoir la prise de conscience sur les APAC et les actions appropriées de conservation
 - collaborer avec des organes nationaux (ex: le comité UICN Royaume-Uni ou le GIP GGCDRN à Madagascar) pour appuyer les processus par lesquels les orientations de l'UICN sont efficacement appliqués afin de construire des systèmes nationaux d'aires protégées, avec une attention particulière aux APAC et aux types de gouvernance des AP, et montrer comment les inventaires, reconnaissance et appui aux APAC peuvent être réalisés efficacement au niveau national
- ***Le Forum permanent des NU sur les questions autochtones et le conseil des droits de l'homme des NU, et en particulier son Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones et les Rapporteurs indépendants des NU sur les droits pertinents, ainsi que les activités suivantes:***
 - garantir la compréhension et l'appréciation appropriée des APAC par des événements parallèles, des réunions et des rapports sur les violations des droits en lien avec les APAC et les besoins d'initiatives en matière de réparation
 - explorer les options, alliances et mécanismes pour promouvoir les droits des communautés

locales traditionnelles (sédentaires et mobiles) avec une référence explicite aux APAC, à la propriété commune, aux identités et expressions culturelles, etc.

B2. Encourager une large communication sur les APAC et encourager et appuyer le développement et la mise en œuvre des initiatives du Volet A

- Elaborer et rendre opérationnel un *système global de communication sur les APAC* y compris un site internet dédié, des ressources téléchargeables dans différentes langues, des listes de diffusion, des entrées Wikipedia, des blogs, des groupes sociaux, une lettre d'information, etc.
- Collecter et rendre largement disponibles les informations relatives aux APAC, les analyses et les résultats des recherches participatives et méthodologies (en étroite collaboration avec Global Diversity Foundation— un Membre du Consortium travaillant de manière approfondie sur le sujet)
- Répondre et conseiller sur des questions relatives à la définition et à la reconnaissance juridique des APAC (en étroite collaboration avec Natural Justice— un Membre du Consortium travaillant de manière approfondie sur le sujet)
- Développer un rapport global sur les principales menaces et opportunités auxquelles font face les APAC et les options pour apporter des réponses appropriées et des soutiens- y compris par le biais d'une analyse comparée:
 - des rapports des Membres sur les menaces et opportunités dans différentes régions et pays ;
 - des expériences des Membres par rapport aux réponses appropriées aux menaces et opportunités spécifiques ;
 - des voies existantes pour influencer les agences de financement, les gouvernements et les agences de développement pour promouvoir des projets appuyant les APAC ;
 - des voies existantes pour influencer les agences de financement, les gouvernements et les agences de développement pour éviter et/ou arrêter des investissements dans des projets destructeurs à l'intérieur et autour des APAC.
- Elaborer et rendre opérationnel **un mécanisme international d'alerte** soutenant les PA et les CL prêtes à défendre leurs APAC contre des menaces les entravant
- Encourager la communication, le soutien réciproque et les actions conjointes efficaces entre les Membres, les membres honoraires et les partenaires pour développer et mettre en œuvre les initiatives du Volet A dans autant de pays, sous-régions et régions que possible

B3. Gérer les opérations du Consortium APAC

- Gérer les bases de données des Membres (organisations), des membres honoraires (individus), des partenaires, des collaborateurs, des initiatives, etc.
- Coordonner les activités des Membres, y compris les Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires et les correspondances, avec des services de traduction dans les trois langues
- Coordonner et appuyer les activités du Comité de pilotage y compris les réunions régulières et les correspondances, avec des services de traduction dans les trois langues
- Assurer un appui technique et administratif au programme et à la vie institutionnelle du Consortium